
Point 7.4 de l'ordre du jour :
Partenariat entre le PROE et le PNUE

Objet du document

1. Faire le point sur la mise en œuvre des priorités stratégiques révisées pour le Bureau d'ONU Environnement dans le Pacifique et sur le partenariat ONU Environnement-PROE.
2. Informer la Conférence de la 4^e session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement (ANUE-4) et des processus visant à sa préparation.

Contexte

3. Ce partenariat de longue date entre le PNUE et le PROE existait déjà avant que le PROE ne devienne une agence régionale indépendante sous la forme d'un programme financé par le PNUE au sein du SCP. Depuis que le PROE est une agence régionale, notre partenariat a été régi par une série de mémorandum d'entente. Le mémorandum actuel d'une durée de 5 ans a été signé en marge de la 3^e Assemblée du Programme des Nations Unies pour l'environnement tenue en décembre 2017 à Nairobi, au Kenya. Le protocole d'accord révisé intègre la mise en œuvre des priorités stratégiques du Bureau de l'ONU Environnement dans le Pacifique et le Plan stratégique actuel du PROE.
4. Dans le cadre de la mise en œuvre des décisions prises lors du sommet Rio+20 visant à renforcer l'ONU Environnement, le Bureau de l'ONU Environnement dans le Pacifique a ouvert ses portes sur le campus du PROE en 2014, alors que le Samoa organisait la 3^e Conférence internationale des PÉID. La 27^e Conférence du PROE a examiné et adopté les priorités stratégiques du Bureau de l'ONU Environnement dans le Pacifique et du partenariat ONU Environnement - PROE.

Mise en œuvre des priorités stratégiques révisées

5. Les points suivants correspondent à des activités menées en même temps dans le cadre des cinq priorités stratégiques :
 - I. Lutter contre le changement climatique et améliorer la résilience
 - Nous continuons à collaborer avec des pays afin de :
 - les aider à accéder aux mécanismes mondiaux de financement, comme le FEM, le FVC et le Réseau des centres et de la technologie climatique (CTCN) ;
 - développer des compétences multinationales en matière d'informations climatiques du FVC ;
 - mettre en place des projets climatiques (Îles Cook, Îles Marshall, Nioué, Palaos et Tuvalu) ;
 - Renforcer les capacités en matière de formulation des plans d'actions nationaux ;
 - travailler en partenariat avec les gouvernements des Vanuatu et de Corée à l'élaboration d'un projet du FVC pour l'adaptation écosystémique sur l'île Malekula ;

- II. Maintenir la biodiversité et la durabilité des services écosystémiques
- Le PROE demeure le nœud océanique pour le programme régional pour les mers d'ONU Environnement dans le cadre de la Convention de Nouméa. ONU Environnement est déterminé à renforcer son programme régional pour les mers et 2 millions d'euros ont été attribués dans le cadre de la 3^e phase du projet ACP de renforcement des capacités des AME.
 - ONU Environnement et le PROE mettent en place conjointement :
 - La deuxième phase du projet régional et national du FEM pour la gestion et le contrôle des espèces envahissantes
 - Le projet régional du FEM sur le Protocole de Nagoya concernant l'accès et le partage des avantages afin d'aider les pays à le mettre en œuvre.
 - ONU Environnement poursuit la mise en place du projet national FEM des Palaos sur la conservation de la biodiversité
- III. Gérer les produits chimiques et les déchets, et développer des approches intégrées en matière d'environnement et de santé.
- ONU Environnement est l'entité responsable de la mise en œuvre et le PROE, l'entité exécutive pour :
 - un projet régional du FEM pour la réduction des polluants organiques persistants (POP) ;
 - un projet régional du FEM sur la gestion du mercure pour la Convention de Minamata et un projet national similaire du FEM pour la Papouasie-Nouvelle-Guinée ;
 - ONU Environnement continuer d'aider les États insulaires océaniques par le biais de :
 - son projet Ozone-action, lequel vise à mettre en œuvre le Protocole de Montréal fixant l'arrêt progressif des substances appauvrissant la couche d'ozone, finançant un réseau de responsables nationaux chargés de la gestion de ces substances et d'activités régionales et nationales ;
 - du programme de gestion des déchets et de lutte contre la pollution du PROE pour créer une réserve de concepts de projets destinés à contribuer à la mise en œuvre du cadre Pacifique plus propre 2025, adopté par la 26^e Conférence du PROE ;
- IV. Le renforcement de la gouvernance en vue de réaliser les ODD et les Orientations de SAMOA, notamment en promouvant les liens entre science et politique.
- Grâce au projet sur les accords multilatéraux environnementaux d'Asie, des Caraïbes et du Pacifique, financé par l'UE, ONU Environnement et le PROE continuent de soutenir les pays dans le renforcement des capacités en matière de mise en œuvre des AME, notamment la législation, les politiques, et la planification nationales relatives à l'environnement, ainsi que les EIE et les rapports sur l'état de l'environnement. La 3^e phase du projet a été validée pour poursuivre ce programme au cours des cinq prochaines années.
 - ONU Environnement met en place avec le PROE un projet de renforcement des capacités régionales du FEM afin de consolider le suivi et la surveillance de l'environnement avec la création de portails environnementaux nationaux reliés au portail régional.
- V. Accent mis sur les océans
- La 3^e phase du projet ACP sur les AME a un nouvel élément de renforcement des capacités en matière de gouvernance des océans par le biais de la mise en œuvre consolidée de conventions sur les mers régionales - Convention de Nouméa pour le Pacifique.
 - ONU Environnement et le PROE travaillent avec d'autres partenaires pour :
 - élaborer un document-cadre de programme sous l'égide du FEM 7 afin de renforcer la gouvernance des océans dans le cadre du portefeuille sur les eaux internationales ;
 - mettre en place le plan d'action régional sur les débris marins et soutenir la campagne pour des jeux sans plastique lors des récents jeux du Pacifique à Apia en juillet ;
 - soutenir le Bureau du Commissaire à la gouvernance de l'océan dans la gestion de l'aspect environnemental du Cadre pour le paysage océanique du Pacifique et à la préparation de la Conférence de l'ONU sur les océans au Portugal en 2020.

Assemblée générale des Nations Unies pour l'environnement (UNEA)

6. ONU Environnement et le PROE ont travaillé ensemble à la préparation des PIP pour la quatrième session de l'UNEA qui a eu lieu du 11 au 15 mars 2019, dont le thème était « Des solutions innovantes répondant aux enjeux environnementaux et une consommation et production durables ». Les principaux résultats incluaient :
 - L'adoption d'une [Déclaration ministérielle](#),
 - [23 résolutions](#),
 - [3 décisions](#),
 - un nouveau [Programme de travail et budget](#) pour la période 2020-21
 - [Le cinquième Programme pour le développement et l'examen périodique du droit de l'environnement \(Programme de Montevideo V\)](#).
 - La session a également accueilli un [Plan de mise en œuvre « vers une planète sans pollution »](#), [Le 6^e rapport sur l'avenir de l'environnement mondial](#), et avait convenu de [contribuer au forum politique de haut niveau sur le développement durable](#) qui a eu lieu en juillet 2019.
 - 173 États membres et 3 états observateurs étaient présents à la quatrième assemblée, dont 132 étaient représentés par des membres de ministères (114 ministres et 18 ministre adjoints). 8 États membres du Pacifique étaient représentés, dont 3 membres de ministères. Il est encourageant de voir autant de participants à l'UNEA ainsi que l'implication croissante des États des îles pacifiques.

7. La cinquième session de l'UNEA aura lieu à Nairobi du 22 au 26 février 2021. Le Bureau de la 5^e Assemblée d'ONU Environnement a été élu, avec à la présidence M. Ola Elvestuen, ministre norvégien de l'environnement et M^{me} Laksmi Dhewanthi, Conseillère principale du ministre, ministère de l'Environnement et des forêts, République d'Indonésie, élue vice-présidente de la région Asie-Pacifique. Les autres membres du bureau représentent le Costa Rica, la Serbie, la France, le Bahreïn, le Suriname, l'Estonie, le Burkina Faso et l'Afrique du Sud.

8. Le « troisième Forum des ministres et des autorités environnementales d'Asie et du Pacifique » a eu lieu du 23 au 25 janvier 2019 à Singapour. Le forum était conjointement organisé par le ministère de l'Environnement et des Ressources en eau de Singapour et ONU Environnement. Le Forum des ministres a abordé des questions relative à la 4^e session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement, notamment la consommation et production durables, des projets de résolutions et le projet de déclaration ministérielle. Environ 575 délégués de 41 États membres représentant des gouvernements, des organisations intergouvernementales et internationales, et grands groupes et autres parties prenantes (GGAPP) ont assisté à l'évènement. 12 États membres du Pacifique étaient représentés (7 membres de ministères), dont la présence du Premier ministre du Tuvalu. Les états du Pacifique ont demandé une réunion préparatoire à l'échelle sous-régionale qui a eu lieu le 23 février 2019 afin d'orienter les délégations océaniques et discuter des questions et positions communes.

9. Le « quatrième Forum des ministres et des autorités environnementales d'Asie et du Pacifique » est programmé pour septembre-octobre 2020 en République de Corée. Ce forum est une occasion pour les États membres d'Asie-Pacifique de se préparer pour l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement. Le forum sera organisé conjointement par le ministère de l'Environnement de la République de Corée et ONU Environnement

Recommandation

10. La Conférence est invitée à :

1. **prendre acte** des progrès et des activités prévues pour la mise en œuvre des priorités stratégiques pour le Bureau de l'ONU Environnement dans le Pacifique et du partenariat entre ONU Environnement et le PROE ; et
2. **invite** les pays membres à poursuivre activement leur engagement auprès de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement et de ses processus préparatoires.

12 août, 2019